



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20210923-2021_94CTRECOLO-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

2021 - 94. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) 2021-2023 DE L'AGGLOMERATION DE SAINTES

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ARNAUD Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre

Excusés ayant donné pouvoir : 7

CREACHCADEC Philippe à Marie-Line CHEMINADE, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte, EHLINGER François à Laurent DAVIET, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUSSAUD Barbara à Rémy CATROU, VIOLLET Céline à ARNAUD Dominique

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : Günter JEDAT

Date de la convocation : 16/09/2021

Date d'affichage : 04 OCT. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale » afin :

- D'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance ;
- D'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire ;
- Simplifier et mettre en cohérence Les différents programmes de L'Etat ;
- Regrouper les démarches contractuelles existantes progressivement de droit commun et thématiques (Action Cœur de Ville, France Services, contrat de ville...),



Vu la délibération n° 2021-1 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes en date du 26 janvier 2021 décidant de lancer l'élaboration du projet de territoire de l'agglomération de Saintes pour La période 2021 - 2026, comprenant entre autres :

- La réalisation d'un état des Lieux du projet de territoire approuvé en 2017,
- L'identification des enjeux prioritaires pour le territoire,
- La définition d'une stratégie territoriale,
- La construction d'un plan des actions prioritaires à réaliser.

Vu la délibération n° 2021-130 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes en date du 6 juillet 2021 relative au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2021-2026 de l'agglomération de Saintes,

Vu le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1er février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Ecologique à l'échelle de son territoire pour :

- Soutenir l'attractivité du territoire,
- Accompagner sa transition écologique notamment lutter contre l'artificialisation des sols, l'accompagnement de nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, le développement des mobilités douces, La rénovation énergétique des bâtiments, le développement de l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore la promotion des énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération de Saintes.

Considérant que l'Etat a invité la Communauté d'Agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021-2026 avec deux grands objectifs :

- Renforcer l'attractivité de son territoire,
- L'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Considérant qu'au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville » ...).

Considérant que le diagnostic du territoire indique des dynamiques de développement économiques et démographiques infléchies ces dernières années et des atouts forts pour accueillir des entreprises, de nouveaux habitants, en particulier les seniors. De nombreux touristes sont également attirés par La richesse et la diversité de ses patrimoines historiques, architecturaux, naturels, gastronomiques,

Considérant que dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire,

Considérant qu'il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités,



Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de Saintes d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à ce que le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes devienne :

- Une agglomération attractive et innovante,
- Une agglomération proche de ses habitants,
- Une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 9 septembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'Agglomération de Saintes ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents à la délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 27

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 7 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CATROU Rémy en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20210923-2021_94CTRECOLO-DE

CRTE de la Communauté d'agglomération de Saintes



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de l'agglomération de
Saintes

SOMMAIRE

Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique	3
Sommaire fiches action	34
Fiches action	42
Sommaire fiches projet	287
Fiches projet	292
Maquettes financière	372

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de l'agglomération de Saintes

ENTRE

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Communauté d'Agglomération de Saintes, représenté par son Président, Monsieur Bruno Drapron autorisé par délibération n° [REDACTED] de son Conseil communautaire en date du 6 juillet 2021.

d'une part,

ET

L'État, représenté par Monsieur Nicolas Basselier, Préfet de la Charente-Maritime,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les collectivités, les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, les syndicats ou encore les organismes publics.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation des politiques publiques en particulier du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises, associations et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération et de mutualisation entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent sur les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé, associations.

Article 2 – Présentation du territoire

Article 2.1 – Le territoire du contrat

Au cœur de la Charente-Maritime, deuxième département touristique de France, l'agglomération de Saintes compte 36 communes accueillant 62 180 habitants (INSEE 2018 – population totale) dont :

- la ville de Saintes (26 546 habitants) ;
- 3 communes de + de 2 000 habitants :
Chaniers,
Saint-Georges-des-Coteaux, Fontcouverte ;
- 9 communes de 1 000 à 2 000 habitants ;
- 13 communes de 500 à 1 000 habitants ;
- 10 communes de – de 500 habitants.



Son territoire rétro-littoral couvre une superficie de 476,6 km² et est peu dense (126,3 ha par hab./km²). Il est composé de 8 % de sols artificialisés, 73,2 % de terres agricoles, de 18,6 % de forêts et milieux semi-naturels et 0,2 % de zones humides.

Article 2.2 – Le diagnostic du territoire

1. Un territoire ouvert et accueillant mais fragilisé par une diminution de ses emplois, une dynamique démographique qui s'infléchit avec un vieillissement accéléré de sa population

➤ Un territoire qui tire parti de sa position géographique...

En Nouvelle Aquitaine, à 1 heure de Bordeaux, l'agglomération de Saintes est située géographiquement au cœur des pôles de croissance de l'Ouest Français, offrant à ses habitants et ses visiteurs un cadre de vie apprécié où il fait bon vivre.

...l'agglomération de Saintes attire les touristes mais un potentiel insuffisamment exploité

Ce territoire est doté d'un riche patrimoine historique, architectural, naturel, gastronomique... Depuis l'empire romain, ce territoire est un carrefour d'échanges et de commerce : Saintes ou Médiolanum était capitale de la province romaine d'aquitaine. Chaque année, les sites historiques accueillent de nombreux visiteurs : plus de 50 000 pour le site des Arènes de Saintes, l'abbaye de Fontduche, le site du paléosite de Saintes....Le territoire se découvre à pied depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, à vélo à partir de la Flow Vélo, le chemin du Coran en cours d'aménagement ou ses autres itinéraires cyclables depuis son fleuve, la Charente...

Le tourisme est un des secteurs clés du développement du territoire et dispose d'un fort potentiel lorsque l'on sait qu'à l'échelle nationale ce secteur représente 17,9 % des revenus résidentiels en 2016 (6,1 % pour la CDA de Saintes). La mise en place d'un tourisme 2.0, le développement du cyclotourisme, d'un tourisme fluvial qualitatif, la valorisation des patrimoines et leurs mises en réseau sont autant d'enjeux pour le territoire. Des projets sont en cours comme l'aménagement de la Flow Vélo, du chemin du Coran, la valorisation des aqueducs gallo-romains de Saintes, la restauration des Arènes et de l'église Saint Eutrope à Saintes. Le travail de valorisation et de mise en tourisme du territoire est à poursuivre tout en donnant du sens à moyen terme en se dotant d'orientations fortes pour que la Saintonge Romane devienne une destination touristique concurrentielle. La valorisation des productions locales très identitaires, des savoir-faire sont autant d'atouts pour développer le tourisme et les activités de loisirs des habitants du territoire. Les animations culturelles (festival de l'abbaye aux Dames....) sont également un élément important du développement territorial.

...elle accueille de nouveaux habitants mais la croissance démographique s'infléchit et le vieillissement de sa population s'accélère

Fort de ses atouts, son territoire accueille chaque année de nouveaux habitants, le solde migratoire étant positif (+0,4%) entre 2012 et 2017. Néanmoins, la croissance de la population s'est infléchie fortement ces dernières années en raison d'une forte diminution de son solde naturel (-0,2%) : la variation moyenne de la population passe de 1 % pour la période de 1999 à 2007 à 0,2 % entre 2012 et 2017. Si cela

correspond à la tendance observée en Charente-Maritime (1 % à 05 %) cette tendance est plus marquée sur le territoire saintais.

Le territoire est particulièrement attractif pour les pré-retraités et les retraités mais le vieillissement de la population sur le territoire s'accélère : l'indice de vieillissement est de 116 sur le territoire alors qu'il est de 80 à l'échelle nationale, 106 en Région Nouvelle Aquitaine, 128 en Charente-Maritime et 144 pour la seule ville de Saintes. Si l'accompagnement du vieillissement de la population est un des enjeux forts de l'agglomération, l'enjeu majeur est de favoriser le maintien et l'installation des plus jeunes sur son territoire en les accompagnant notamment dans leurs parcours de formation, de recherche d'emploi ou de création d'activités, d'acquisition de leurs premiers logements...mais aussi en leurs proposant des services de qualités...

La croissance de la population est inégalement répartie sur le territoire : la ville de Saintes perd des habitants entre 2012 et 2017 (-756 habitants et son poids démographique diminue au sein de l'agglomération alors que les communes de l'agglomération hors Saintes ont accueilli 75 % des nouveaux habitants sur la même période. L'ouest du territoire connaît une dynamique de croissance plus forte que sur l'est du territoire en raison de la proximité du littoral.

...elle est le 2ième pôle d'emploi de Charente-Maritime mais perd des emplois et sa zone de chalandise se retreint

L'agglomération de Saintes est le 2ième pôle d'emploi de la Charente-Maritime (26 330 emplois en 2017). Les emplois se concentrent sur Saintes : pour 100 actifs, la ville de Saintes compte 225,5 emplois en 2017.

Seules les communes de Burie, La Chapelle-des-Pots et Saint-Georges-des-Coteaux ont un indice de concentration de l'emploi supérieur à 70.

En 2017, sur l'agglomération de Saintes, la sphère présenteielle (c'est à dire les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes) concerne 67,9 % des établissements et 74,7 % des postes salariés. Ainsi les secteurs du commerce, des transports, des services divers et celui de l'administration publique de l'enseignement, du social, de la santé représentent 83,6 % des postes salariés fin 2017 (83,2 % pour la CA de la Rochelle).

Entre 2007 et 2019 les secteurs qui ont connu la plus forte croissance sont les activités de services administratifs et de soutien (+58,9 %, contre 13,1 % pour la province en France), la santé humaine et l'action sociale (+62,5 % contre 20 % pour la province en France), l'hébergement et la restauration (+32,2 % contre 24,1 % pour la province en France).

Néanmoins, l'agglomération de Saintes est la seule agglomération en Charente-Maritime à avoir perdu des emplois entre 2012 et 2017 (-0,1%) : +0,3 % sur la CA de La Rochelle, +0,2 % sur la CA de Rochefort Océan, 0 % sur la CA de Royan Atlantique. Il est également constaté une plus grande instabilité des emplois en Saintonge Romane : 19,4 % des actifs ont des emplois partiels (17,2 % en Nouvelle

Aquitaine et 17,9 % en Province) dont 16,8 % ont des contrats « instables ». Le taux de chômage est significatif et en progression depuis 2007 avec un accroissement, depuis la pandémie de La Covid, du chômage des jeunes (en particulier des jeunes hommes : +12,1% en 2020) et du chômage de longue durée (+8 % en 2020). L'agglomération de Saintes compte 11 070 chômeurs au 1^{er} janvier 2021 contre 10 750 au 1^{er} janvier 2020).

Ces données interrogent le territoire : un territoire qui entre en crise ?

La CDA de Saintes a d'ores et déjà engagé des actions fortes pour soutenir les activités économiques. Elle a initié la mise en place avec ces partenaires de la cité entrepreneuriale (incubateurs d'entreprises, installation d'un Fablab, mise en place d'un espace de coworking, regroupement sur un même site de services accompagnant les entreprises....Elle a aménagé des zones d'activités (Parc Centre Atlantique, ZA de la Sauzaie...), travaille à la requalification de friches économiques, accompagne les projets de densification du tissu économique.

La CDA de Saintes a réalisé une étude sur les disponibilités foncières dans les 12 Zones d'Activités Economiques du territoire. Il ressort que 10 bâtis sont vacants, 7 friches sont recensées dont 3 en cours de résorption. Ce sont 15 lots qui seraient aménageables ou densifiables ce qui représente une superficie de 6,9 ha. Sur ces 15 lots, il est observé que 4 lots sont en cours de commercialisation par la CDA de Saintes et 1 lot en cours de mobilisation foncière. Sur les 10 lots restants, à noter que 2 sont en cours d'acquisition de privé à privé (17%M des surfaces), 1 lot fait l'objet d'une très forte rétention foncière en raison de contentieux et 1 lot présente des contraintes techniques ne pouvant être levées. Ce sont donc environ 4 ha qui resteraient à mobiliser ce qui note la tension foncière existantes sur le territoire lorsque sur les 10 dernières années ce sont plus de 124 ha qui ont été demandés par les entreprises. En outre, les lots disponibles ne permettent pas de répondre aux demande de petites et grandes parcelles notamment (29 % des demandes foncières). Il s'agit également de prendre en compte la compatibilité des activités entre elles et avec leur environnement, la CDA de Sainte n'étant pas actuellement en mesure d'accompagner le développement de certaines activités. Il est donc important que l'EPCI mette en place de nouvelles offres foncières, adaptées et raisonnées.

elle participe également à la conduite d'une étude pour développer les filières porteuses de développement sur le territoire à l'échelle de la Saintonge romane. Les activités ferroviaires ont marqué le territoire et la Région Nouvelle Aquitaine a engagé la réalisation du projet FERROCAMPUS pour redynamiser le cœur du territoire de l'agglomération sur le site du Technicentre de Saintes pour être un lieu de formation initiale, continue et en alternance, pour répondre aux besoins des nouveaux métiers du ferroviaire, notamment dans le domaine de la transition numérique et énergétique, mais également être un lieu de mutualisation de moyens de test et d'expérimentation et enfin un lieu dédié à l'implantation d'activités nouvelles, en particulier dans la maintenance des équipements roulants.

➤ Un territoire accessible et connecté aux autres....

...Disposant d'une bonne lisibilité de son réseau viaire

L'agglomération de Saintes est traversée par 4 axes majeurs de transit nationaux : l'autoroute A 10, la RN 150 (Niort/Royan), la RN 141 (Cognac/Saintes), la RD 137 (Pons/Rochefort/Bordeaux). Les axes

structurants pour le territoire sont la liaison Est/Ouest avec la D 728 et la D 24. A noter que le tronçon de Diconches sur la rocade Saintes constitue un point noir routier en Charente-Maritime. L'amélioration de la circulation sur ce giratoire permettrait également d'améliorer la desserte de la zone d'activité des Charriers dont l'extension est projetée. Le phénomène de périurbanisation conduit également à un allongement des déplacements et à une augmentation des trafics routiers sur les pénétrantes de l'agglomération.

...depuis l'étoile ferroviaire à 5 branches desservie à partir de la gare de Saintes.

Néanmoins, les infrastructures ferrées se dégradent et la rénovation de la ligne Saintes – Bordeaux est prioritaire pour le territoire pour mettre Saintes à moins d'une heure de Bordeaux.

La requalification de la gare de Saintes et le développement de la multi modalité constituent des enjeux pour le territoire.

...par la mise en place du Très Haut Débit sur le territoire de l'agglomération

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime en lien avec les opérateurs s'est engagé à installer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire et déjà de nombreuses communes du territoire ont été connectées à ce réseau.

➤ Mais un territoire qui doit affirmer son identité, sa notoriété et innover

Entre terre et mer, au carrefour des deux Charentes, l'agglomération de Saintes souffre d'une identité mal définie, perceptible et cohérente. L'enjeu est donc de fédérer les actions de promotion sous une signature commune afin qu'elle soit connue et reconnue notamment à l'extérieur du territoire par les éventuels investisseurs, mais aussi par les touristes et tous les habitants. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner mais de proposer, d'innover

Il s'agit également de mieux accueillir sur le territoire par un accompagnement renforcé et structuré des nouveaux arrivants : les portes d'entrées sont multiples sur le territoire et trouver le bon interlocuteur pas toujours facile.

2. Un accroissement des publics vulnérables, une qualité de services à maintenir en répondant à un besoin de proximité

➤ Un accroissement des personnes vulnérables

Des revenus des ménages plus faibles sur le territoire

L'agglomération de Saintes compte 28 059 ménages en 2017 dont 47,3 % de ménages imposés (48,1 % en Charente-Maritime et 48,4 % en Nouvelle Aquitaine). La médiane des revenus par unité de consommation (21 260 €) est inférieure à celles de Charente-Maritime et Nouvelle Aquitaine (respectivement 21 280 € et 21 290 €). A noter que la part des prestations sociales liées aux minima

sociaux est plus importante sur le territoire de l'agglomération (+0,3%). En 2016, 18 % des allocataires dépendaient intégralement des prestations sociales (17 % pour la France). 29 % des allocataires dépendent à 50 % des prestations versées. Le quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue situé à Saintes concentre les difficultés sociales avec un taux de pauvreté de 53,7 %. L'agglomération de Saintes a signé un contrat de ville avec l'État et ses partenaires pour soutenir ce quartier.

Un territoire plus exposé à la pauvreté

Globalement le taux de pauvreté est de 13 % sur l'agglomération de Saintes en 2017 légèrement supérieur à celui de Charente-Maritime (12,8%). Le taux de pauvreté de la tranche d'âge de 20 à 39 ans est supérieur (15,9%) à celui de la Charente-Maritime (15,2 %) et de la Nouvelle Aquitaine (15,6%). Il est également observé que le taux de pauvreté concerne plus significativement les locataires de leur logement (27,9%) que les propriétaires (6,3%).

La médiane sur la population pauvre au seuil de 60 % est de 10 670 € (10 410 € en France), les populations pauvres étant en moyenne moins pauvres sur le territoire.

Une politique sociale à clarifier

Les communes et l'agglomération de Saintes se partagent les compétences sociales au côté de l'État, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime. L'agglomération de Saintes a pour compétence la politique de la ville sur son territoire, l'équilibre social de l'habitat, l'accueil des gens du voyage. En compétence optionnelle, elle a défini l'action sociale d'intérêt communautaire comme étant sa participation à l'insertion professionnelle et sociale, à la formation professionnelle et à l'emploi ainsi qu'à sa participation à la mise en place de chantiers d'insertion pour la réhabilitation du patrimoine.

Face aux enjeux sociaux, chaque collectivité définissant ses publics cibles, ses moyens, au travers d'un CCAS ou non, il apparaît nécessaire pour plus de solidarité et de clarté de mettre en place un politique sociale à l'échelle du territoire.

➤ Des services de qualité à adapter aux évolutions

Le Schéma départemental d'accessibilité aux services publics de Charente-Maritime 2018-2024 montre que les communes de l'agglomération de Saintes ont globalement une offre de services diversifiée ou sont proches d'une commune offrant ses services à l'exception de deux communes plus éloignées : Villars-des-Bois et Le Seure.



Les grands enjeux repérés sont :

- le maintien d'un accès de qualité aux services du quotidien et la prévention d'une éventuelle dégradation. Un enjeu semble prioritaire : celui de redynamiser les centres bourgs et centre-ville du territoire en agissant aussi bien sur le levier de la qualité des équipements par leur rénovation ou leur reconstruction (à titre d'exemple, la construction d'une nouvelle piscine en remplacement de la piscine Starzinski à Saintes...), la qualité des espaces publics que sur celui de l'habitat ou du maintien voir du développement des services et commerces.

- concernant l'éducation, avec pour objectif la réussite éducative, il s'agit d'accompagner la diminution des effectifs scolaires en mettant en place une veille mais également en restructurant les écoles et les équipements liés lorsque cela est nécessaire. L'Agglomération de Saintes s'est dotée d'un schéma éducatif visant à :

- développer des pôles éducatifs sur son territoire par la promotion de regroupements pédagogiques intercommunaux avec des structures stabilisées,
- promouvoir un accès au numérique généralisé pour toutes les écoles de l'agglomération,
- promouvoir les liaisons inter-degrés dans le cadre de réseau de proximité.

- l'amélioration de l'accès numérique aux services dématérialisés (accès au Très Haut Débit, mise en place de médiateur numérique...) ;

- favoriser une mobilité durable permettant l'accès aux services par des mobilités douces (co-voiturage, transports solidaires, écomobilité, cheminements doux...).

Au regard de ses enjeux la CDA a déjà mis en place avec le soutien de l'État Un Point d'Acces aux Droits, des agents de médiation numérique.

➤ **Une agglomération au service de sa jeunesse**

L'agglomération de Saintes souhaite accompagner les plus jeunes tout au long de leur parcours de formation, d'accès à l'emploi, de recherche d'un logement (co-location, hébergement étudiants, jeunes travailleurs, d'une primo-accession...), d'accès aux activités sportives, culturelles, pour encourager leur implication dans la vie citoyenne afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet de vie sur le territoire, créer, innover.

➤ **Soutenir la production de logements, moderniser le parc ancien pour favoriser les parcours résidentiels et accueillir de nouveaux habitants**

Le parc de logements de l'agglomération de Saintes compte 32 674 logements dont 87,4% de résidences principales en 2017. 9,7% de ces résidences principales correspondent à du locatif social. Les principaux enjeux relevés dans le domaine de l'habitat sont de :

- Moderniser le parc de logements existant (performance énergétique, lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, adaptation à la demande et réduire la vacance structurelle.
- Mettre en œuvre une stratégie foncière.
- Construire 300 logements sociaux entre 2017 et 2022 dont 100 sur Saintes et 100 sur Chaniers pour rééquilibrer territorialement l'offre conformément à la Loi SRU et en veillant à anticiper l'application de cette loi sur les communes de St Georges des Coteaux et Fontcouverte, dans un second temps sur les communes de Les Gonds, Corme-Royale, Thénac.

- Mobiliser le parc privé pour accroître l'offre de logements sociaux.
- Ancrer les jeunes ménages sur le territoire notamment dans les centres bourgs en facilitant la primo-accession.
- Faciliter l'accès au logement des jeunes sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs du territoire (bailleurs, association le Logis...)
- Encourager la diversité des produits pour fluidifier le parcours résidentiel des personnes âgées et/handicapées : à titre d'exemple, favoriser la colocation entre personnes âgées avec une association de médiation, ou bien encore la cohabitation intergénérationnelle en mobilisant le savoir-faire d'associations favorisant les rencontres entre les jeunes et les seniors (habitat Kangourou), l'accueil familial....

➤ Une agglomération soucieuse du bien-être de ses habitants

À l'échelle de la Saintonge Romane, un contrat local de santé a été mis en place pour la période 2020 – 2023 pour agir en faveur de l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins. Il s'agit d'accompagner le vieillissement de la population mais également de réaliser des actions de prévention pour promouvoir l'activité physique, mieux prendre en compte le sommeil. La qualité de l'environnement peut également avoir des impacts sur la santé d'où l'importance de mettre en place une veille pour connaître son environnement et réduire les impacts. Enfin sur le territoire les actions en faveur de la santé mentale sont à soutenir (prévention contre le suicide...).

➤ Une agglomération plus proche de ses habitants

La CDA de Saintes a été créée en 2013 et s'est enrichie de nouvelles compétences (eau et assainissement...). L'agglomération gère des services dont la qualité est reconnue notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance, de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des transports. Néanmoins, la question de la proximité de l'EPCI de ses habitants est une question régulièrement soulevée qui demande à la CDA de Saintes de rechercher des réponses innovantes.

3. Un environnement à préserver et tendre vers un développement plus durable

Dans un contexte de réchauffement climatique et pour préserver son cadre de vie, une attention particulière doit être portée aux impacts des activités humaines sur l'environnement, les ressources du territoire pour les générations à venir.

➤ Des déplacements très majoritairement en voiture...

En 2017, 87,6 % des ménages sont équipés au moins d'une voiture et le nombre de déplacements est plus élevé sur le territoire de l'agglomération de Saintes (4,28 déplacements par jour) que dans les agglomérations de moins de 150 000 habitants. Plus d'un tiers des déplacements sont à destination du domicile et 23 % ont pour objet le travail, 5 % la scolarité, 24 % les achats, 18 % l'accompagnement. Le développement de nouveaux modes de travail comme le télétravail permettront également de diminuer le nombre de déplacements.

En 2017, pour se rendre au travail les personnes utilisent à 84,4 % une voiture (ou camion, fourgonnette) et la part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole a été estimée à 2,4 % en 2019. Le territoire de l'agglomération compte 17 bornes de recharge électrique mais très inégalement réparties sur le territoire et en trop faible nombre pour encourager et faciliter l'usage du véhicule électrique sur tout le territoire.

Pour les déplacements liés au travail : 5,3 % ne se déplacent pas, 4,9 % marchent, 2,6 % utilisent les transports en commun, 1,5% font usage du vélo et 1,4% empruntent un 2 roues motorisé. Ainsi, la part des déplacements domicile travail réalisé en mode alternatif à la voiture a été estimée en 2016 par l'INSEE à 11,1 %.

Les flux de déplacement sont concentrés sur Saintes qui est un pôle commercial structurant, comprend des sites touristiques majeurs et concentre nombre d'administrations, de services, de sièges. Le Centre Hospitalier de Saintonge génère à lui seul plus de 203 000 consultations et 74 000 hospitalisations en 2015 ; il compte 2 161 employés.

Pour accompagner le développement des déplacements alternatifs à la voiture, développer des modes de transport solidaires, la CDA a mis en place « Rezo Pouce » et son territoire est équipé de 4 aires de covoiturage.

D'une manière générale, inciter à changer les comportements en matière de déplacement nécessite un dialogue continu et renouvelé avec les usagers. Il convient d'encourager l'ensemble des acteurs du territoire à mettre en place des déplacements plus vertueux (élaboration de plan de déplacement d'entreprises par exemple) mais il conviendra également de renforcer et de faciliter l'intermodalité sur le territoire, notamment autour de la gare de Saintes.

Il a également décidé l'élaborer un schéma des itinéraires cyclables pour développer la pratique du vélo sur le territoire dont le programme d'actions permettra de définir les itinéraires cyclables à réaliser prioritairement, les aménagements et services vélo à offrir pour faciliter cette pratique. D'ores et déjà la CDA de Saintes a mis à disposition de ses habitants et touristes des vélos à louer et soutient l'acquisition de vélo électrique.

Concernant les déplacements en transports en commun, les bus sont actuellement équipés de motorisation classique.

D'une manière générale, un usage plus grand des transports ferrés pour les parcours de plus longue distance est conditionné par l'amélioration des performances du réseau ferré : la rénovation des lignes, la fiabilité et l'amélioration des temps de parcours sont impératifs.

Pour le réseau de bus desservant l'agglomération, une réflexion est à conduire pour mettre en place des transports en commun plus vertueux : adaptation du parc de véhicules à la fréquentation, acquisition de véhicules ne fonctionnant pas à l'énergie fossile....

➤ Un territoire encore très consommateur d'énergies fossiles

En Nouvelle Aquitaine (source AREC 2017) 28,9 MWh/habitant sont consommés (contre 26,3 MWh/habitant en France métropolitaine) soit une consommation par habitant en baisse de 1,3 % par rapport à 2016. 40 % de la consommation d'énergie finale a lieu dans le secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire), principalement pour un usage chauffage, et 36 % dans le transport (déplacements de personnes, transport de marchandises). Le secteur résidentiel représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant les consommations énergétiques, une économie potentielle théorique sur le territoire de l'agglomération de Saintes a été estimée à -42 % tous secteurs confondus, 61 % des consommations énergétiques relevant du secteur tertiaire et résidentiel, 30 % concernant les déplacements. Pour lutter contre la précarité énergétique et promouvoir la rénovation énergétique des logements, il est noté la

nécessité d'accompagner les porteurs de projet : 33,3% des logements en 2018 sont encore qualifiés par l'ADEME d'énergivores.

➤ **Des énergies renouvelables qui peinent à se développer sur le territoire**

En Nouvelle Aquitaine (source AREC 2017) les besoins énergétiques régionaux sont assurés à 57 % par les ressources fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon), à 22 % par l'électricité, à 18 % par les énergies renouvelables thermiques (bois, sous-produits du bois et autres biomasses, solaire thermique, géothermie, pompes à chaleur, biocarburants) et les déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques), à 3 % par la chaleur vendue (vapeur dans l'industrie, réseau de chauffage urbain).

La production énergétique renouvelable (EnR) régionale en 2017 est de 39 535 GWh. L'analyse de la répartition de la production énergétique par usage montre la prépondérance des filières thermiques (70,5 % de la production) et notamment de la biomasse solide, loin devant les filières électriques (20,6 % de la production), la production de biocarburants (8,8 % de la production) ou l'injection de biométhane (0,1 % de la production).

Il est à noter qu'en 2017, les énergies renouvelables couvrent 24 % des besoins énergétiques régionaux.

A l'échelle de l'agglomération de Saintes, a noté que 53,8 % des résidences principales du territoire utilisent un combustible propre en 2015. La puissance produite par les installations ENR (PV et éolien) en 2020 est de 5 684 354 Kwh, soit 0,8 % de la puissance produite à l'échelle départementale. La puissance installée en 2020 a progressé et s'est élevée à 5039,98 Kwh.

Concernant le développement des énergies renouvelables, la CDA de Saintes a pour objectif de développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics. Sur le territoire de l'agglomération de Saintes peu de projets collectifs ont vu le jour : accompagner les porteurs de projets, encourager les projets collectifs, travailler sur l'acceptabilité de ces projets par les habitants sont autant de défis à relever.

➤ **Un recyclage des déchets qui pourrait être amélioré,**

Le service de collecte et de traitement des déchets s'adapte en permanence aux besoins des usagers avec pour objectif de tendre vers un territoire zéro déchet et de favoriser la valorisation et le réemploi des matériels et matériaux tout en tenant compte les contraintes réglementaires et financières. Le réseau des déchetteries de l'agglomération doit être modernisé et amélioré pour être aux normes réglementairement, mieux répartis sur le territoire et permettre une meilleure valorisation des produits collectés.

➤ **Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à construire, des modes de production à faire évoluer pour répondre à la demande et s'adapter aux changements climatiques**

Le territoire compte 454 exploitations agricoles en 2017 (source MSA), l'emploi agricole représentant 3,8 % des emplois du territoire. De nombreux enjeux sont repérés : le vieillissement de la population qui soulève la question de la reprises/transmissions des exploitations (10 repreneurs pour 40 départs et une augmentation du nombre de porteurs de projets non diplômés dans le domaine de l'agriculture), la lutte contre l'artificialisation des sols agricoles, un enjeu autour de la qualité des eaux, un enjeu environnemental dans les réservoirs de biodiversité, les zones humides....

Les productions majoritaires sont les grandes cultures céréalières et la viticulture. A noter que seulement 1 % du territoire de la Saintonge Romane est dédié aux productions de fruits et légumes (7 % des exploitations spécialisées, situées majoritairement dans la vallée de l'Arnoult). Le territoire ne compte pas d'outil de transformation (un atelier de transformation est en projet).

Le développement des circuits courts, la valorisation des productions locales sont développés en Saintonge Romane depuis plusieurs années. La pandémie de la COVID a accéléré la prise de conscience des citoyens de consommer « bon et local ». Dans ce contexte, l'élaboration d'un PAT a été engagée en 2020 à l'échelle de la Saintonge Romane. Il s'agit de définir une stratégie alimentaire partagée par les acteurs du territoire (consommateurs, collectivités, agriculteurs et transformateurs, distributeurs, commercialisateurs) pour construire un système alimentaire local résilient, repenser les modèles économiques justes, rémunérateurs et mutualisés, évoluer vers des modes de production et de consommation plus durable, mobiliser les habitants autour d'un projet collectif d'avenir, s'engager vers une alimentation saine et accessible, valoriser les produits et initiatives locales. La stratégie sera déclinée en un programme d'actions qu'il conviendra de soutenir.

➤ Une ressource en eau à préserver

La CDA de Saintes a pris la compétence eau et assainissement en 2020 qu'elle a transféré au « Syndicat Eau 17 ». C'est un patrimoine conséquent à gérer : 250 km de canalisation, 60 bassins de stockage, 3 captages « Grenelles ». Les principaux enjeux sont de mettre aux normes le système épuratoire (réseau unitaire et station d'épuration) de Saintes, de préserver la disponibilité de cette ressource (multiplication des périodes de sécheresse) et sa qualité (eau potable, qualité des eaux des rivières...). La lutte contre les inondations constitue également un enjeu prioritaire pour le territoire : ces dernières années ont été marquées par des crues spontanées suites à des épisodes pluvieux courts et intenses ou des crues de la Charente qui montent lentement mais s'éternisent avec des hauteurs d'eau importantes. Mieux appréhender, limiter, voir ralentir la formation des crues sont autant d'enjeux pour le territoire.

➤ Un patrimoine naturel diversifié à valoriser et un public à sensibiliser

Le territoire de l'agglomération de Saintes est marqué par la richesse et la diversité de ses milieux naturels. La vallée de la Charente est un site Natura 2000 particulièrement riche dont l'animation doit être redéfinie. Les zones humides sont nombreuses et comptent de nombreuses espèces rares à préserver. Améliorer leurs connaissances permettrait de les protéger plus efficacement. A l'inverse, il faut également lutter contre certains végétaux invasifs comme la Jussie et ou quelques espèces nuisibles comme les écrevisses....Il faut également accompagner les agriculteurs pour des pratiques agricoles adaptées à leur environnement. Le SCOT de la Saintonge Romane a défini la trame verte et bleue du territoire qu'il convient aujourd'hui de traduire en programmes opérationnels.

Article 2.3 – Contractualisations déjà existantes avec les territoires

1. Dispositifs de contractualisation sectorielles-Référent

- Aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles - CD 17
- Contrat de ville - DDETS, collectivités
- Contrat ressource – captage d'eau potable - Collectivités, ARS
- Contrats départementaux - CD 17
- Contrats locaux de santé / santé mentale - ARS
- Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi - DDETS,CD17

- Convention relative à l'enseignement artistique et culturel (CTEAC) DSDEN, DRAC
- Convention territoriale globale - CAF
- CPER - Région et Préfecture de Région
- &SARE, - Anah, Ademe
- Les colos apprenantes - DSDEN
- Maison de santé pluriprofessionnelles - ARS, Préfecture de région
- DDETS, - CD17
- Plan climat air énergie territorial – CDA de Saintes (en cours d'élaboration)
- Plan départemental d'Insertion - DDETS, CD17, Région
- Plan un jeune une solution - DDETS
- Pôles inclusifs d'accompagnement localisés - (PIAL) DSDEN
- TEPOS-TEPCV - ADEME, Pref de Région
- Convention de soutien aux missions d'un Conseiller en Énergie Partagé (2017-2022)
- Convention de soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie sur le siège administratif de la Communauté d'Agglo (2020-2021)
- Convention de soutien à la réalisation d'une étude cyclable, à l'expérimentation de services vélo et au renforcement de l'ingénierie territoriale (AAP Vélos et Territoires 2018)
- Convention de soutien au développement d'un projet de Solution Alternative de Logistique du Dernier Kilomètre (AMI French Mobility 2018)
- Convention d'accompagnement à la démarche d'amélioration continue Cit'ergie (2021-2025)
- Convention OPAH – RU 2018-2023 signée avec l'ANAH

Documents programmatiques

- PLD CDA de Saintes
- Plan climat air énergie territorial – CDA de Saintes (en cours d'élaboration)
- PLH – CDA de Saintes
- SCOT – Syndicat Mixte du Pays de la Saintonge Romane
- PLUi – CDA de Saintes (en cours d'élaboration)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET – en cours d'élaboration)

Programme d'appui

- Convention « Action Cœur de ville » homologuée en convention ORT le 12 juillet 2019 : Ville de Saintes, CDA et Etat
- Aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles
- Espaces France Services
- New Deal
- PAPI
- Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics
- THD – CD 17

Article 3 – Le projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

A 1 heure de Bordeaux, le territoire de l'agglomération de Saintes est un territoire ouvert aux autres et accessible, au cœur de la Charente-Maritime, un territoire où il fait bon vivre. Accueillant plus de 62 000 habitants, il est le deuxième pôle d'emplois du département.

Ces dernières années, les dynamiques de développement du territoire se sont infléchies, voir inversées avec la perte de nombreux emplois et un taux de chômage qui progresse. L'agglomération de Saintes compte un plus grand nombre de personnes vulnérables, en particulier sur la ville centre et à l'Est du territoire. Le vieillissement accéléré de la population est un enjeu important pour l'agglomération.

Aujourd'hui, l'agglomération de Saintes doit insuffler de nouvelles perspectives de développement et accélérer la transition économique, sociale, écologique et énergétique de son territoire.

Le projet de territoire de l'agglomération de Saintes est sa feuille de route pour la période 2021 – 2026.

Pour bien vivre sur le territoire, l'agglomération de Saintes a trois ambitions :

- être une agglomération attractive et innovante,
- être une agglomération proche de ses habitants qui sait faire preuve de solidarité,
- être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Fortes de ses atouts, l'agglomération de Saintes souhaite mettre en avant ses richesses, son potentiel et ses talents pour assurer son avenir, être connue et reconnue. En quête d'attractivité, c'est en travaillant sur son image et en innovant, en étant créative et moderne qu'elle renforcera sa puissance de séduction pour attirer les entreprises et créer des emplois, pour offrir des perspectives de vie aux jeunes sur le territoire en activant les leviers de formation, en créant des logements adaptés. La Convention Territoriale Globale 2019-2022 propose un cadre d'intervention pour les 11-25 ans et vise à favoriser le développement des compétences des jeunes, à soutenir les actions de loisirs, de prévention, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et à stimuler l'engagement et la citoyenneté chez les jeunes.

Ouvertes aux autres, l'agglomération de Saintes va mettre à l'intérieur de son territoire, de ses valeurs, de ses pratiques, de ses services, tous ceux qui en font partie de droit. Elle souhaite renforcer ses liens avec les habitants et les inscrire dans un processus d'implication, d'intéressement. Il s'agit de favoriser une démocratie interactive qui permet aux citoyens de s'informer des politiques publiques, de mieux comprendre les enjeux du territoire et d'être force de propositions. Le conseil citoyen, créé dans le cadre de la politique de la ville, et le conseil de développement de l'agglomération de Saintes seront deux instances mobilisées.

En étant proche des habitants, l'agglomération de Saintes entend améliorer les services rendus aux usagers et offrir aux habitants des équipements structurants, de qualité, adaptés aux nouvelles pratiques, plus écologiques et moins énergivores. Elle a la volonté de maintenir la qualité des services publics et de les adapter aux tendances démographiques, sociétales alors que les finances des collectivités locales sont contraintes.

En période de pandémie et de crise économique, quant les difficultés sociales progressent, il est important de maintenir, voir de développer les liens sociaux, les liens intergénérationnels. L'agglomération de Saintes soutiendra les territoires en difficulté, en particulier sur le quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue à Saintes. Elle entend également poursuivre, en partenariat avec l'ANAH, ses actions pour renouveler le tissu urbain, soutenir la construction de logements sociaux et lutter contre la vacance, éradiquer l'habitat indigne et très dégradé, accompagner les propriétaires et bailleurs pour soutenir la requalification des logements, la diminution des dépenses énergétiques, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap : plus de 450 logements devraient être améliorés. Elle propose de réfléchir la politique sociale à l'échelle de son territoire pour améliorer la lisibilité et la mise en cohérence des actions conduites. L'agglomération de Saintes poursuivra les actions en faveur de la santé dans le cadre du contrat de Santé – Santé Mentale passé avec l'État pour réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé et agir sur les déterminants sociaux et environnementaux. Il s'agira de promouvoir la santé mentale et lutter contre la souffrance psychosociale, favoriser l'accès aux soins, favoriser l'accès à la prévention.

Résolument ancré dans le présent, l'agglomération de Saintes doit aborder l'avenir avec confiance. Elle entend par l'innovation, des aménagements adaptés construire un territoire plus durable, plus juste. Elle réinterrogera les conceptions habituelles du quotidien, du travail et des loisirs pour limiter les impacts sur l'environnement et prendre en compte la raréfaction des matières premières. Seront accompagnés les changements dans les pratiques, les modes de production et de consommation pour du plus « local ».

Il s'agira d'aménager différemment le territoire en confortant prioritairement les pôles du territoire (la ville centre de Saintes, les pôles secondaires de Burie, Corme-Royal), en intensifiant les zones urbanisées, en redynamisant les centres villes, en requalifiant les friches urbaines...Le tout devant concourir à placer le territoire de l'agglomération de Saintes dans une dynamique de sobriété foncière à moyen terme.

Pour être plus durable, elle questionnera les déplacements, veillera à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables, améliorera le traitement et de la collecte des déchets, facilitera le développement de l'économie circulaire. Le patrimoine naturel et la ressource en eau devront être préserver et valoriser en particulier en sensibilisant le public à la biodiversité du territoire. L'agglomération de Saintes, soucieuse de préserver la qualité de ses eaux, porte attention à la gestion et au fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées, en particulier sur la ville de Saintes.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques approuvées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021.

1. Orientation 1 : Une agglomération attractive et innovante

Matrice FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Position géographique - Cadre de vie apprécié - Patrimoines riches, diversifiés, des productions locales identitaires (Cognac, Pineau...) - 2^{ème} pôle d'emplois de Charente-Maritime - Création de la cité entrepreneuriale et du pôle innovation - Croissance démographique positive - Ville de Saintes influente - Territoire accessible 	<ul style="list-style-type: none"> - Image du territoire mal définie - Perte d'attractivité (diminution des emplois et baisse de la croissance démographique) - Progression de chômage (jeunes, longue durée) - Insuffisance du foncier économique - Potentiel touristique insuffisamment exploité - Baisse de la croissance démographique, inégalement répartie - Accélération du vieillissement de la population - Des infrastructures dégradées - Un point noir routier Diconche
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Impacts économiques et sociales de la crise COVID - Adaptation aux changements trop lente - Perte de dynamique des pôles, dévitalisation des centres villes/centres bourgs - Territoire pas assez attractif pour les jeunes/les jeunes ménages (logements...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation - Projet Ferrocampus - Développer et adapter la formation aux besoins du territoire - Croissance de l'économie circulaire et développement de l'ESS - Des secteurs clés du territoire (tourisme....)

Enjeux :

Bien accueillir sur un territoire ouvert aux autres et impulser une nouvelle dynamique de croissance qualitative, inclusive, respectueuse de l'environnement par l'innovation.

Objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre une politique de promotion du territoire en renforçant son attractivité et son identité
 - Construire une identité du territoire partagée et portée
 - Affirmer l'agglomération de Saintes comme destination touristique :
 - Bien accueillir sur le territoire
 - Diversifier et qualifier l'offre touristique du territoire
 - Restaurer, valoriser, animer, mettre en réseau le patrimoine historique, architectural, naturel.
- Accueillir de nouvelles activités en favorisant la diversification de l'économie du territoire
 - Créer, adapter et diversifier une offre foncière et immobilière
 - Soutenir les secteurs clés de l'agglomération et mobiliser les acteurs des filières
- Accompagner et favoriser les projets des entreprises
 - Accompagner les porteurs de projet
 - Soutenir les commerces et les services dans les centralités
- Contribuer à l'élévation et à l'adaptation du niveau de formation professionnelle aux besoins des entreprises et des salariés

2. Orientation 2 : Une Agglomération proche et solidaire

Matrice FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Solde migratoire positif - Un territoire attractif pour les pré-retraités et les séniors - Bon niveau de services et d'équipements - Polarités affirmés (Saintes, Burie, Corme-Royal) - Lien social, intergénérationnel - Jeunesse du territoire - Hôpital et le secteur de la Santé - Mobilisation des acteurs de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus des ménages plus faibles sur le territoire - Taux de pauvreté de 13% (15,2% pour les 20-39ans) - Personnes précaires qui recourent moins aux soins, des surmortalités repérées - Territoires qui concentrent les publics vulnérables (Quartier Boiffiers-Bellevue à Saintes, l'Est) - Politique sociale à clarifier - Parcours résidentiels (jeunes, jeunes ménages, séniors) - Rythme de construction des logements sociaux - Equipements structurants vieillissants et/ou à adapter - Proximité de l'agglomération avec les habitants
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Impacts économiques et sociales de la crise COVID - Accroissement des Inégalités sociales et territoriales - Départ des jeunes et jeunes ménages du territoire - Adaptation insuffisante des services aux évolutions (diminution des effectifs scolaires, vieillissement de la population) - Des moyens contraints pour les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation des centres villes et bourgs et la lutte contre la vacance - Mobilisation des acteurs de la santé dans le cadre du CLS - Accueil de nouvelles populations en valorisant le niveau de service et l'offre de santé sur le territoire - Le projet éducatif du territoire dans le cadre d'une démarche partenariale - Politique de la ville et les acteurs mobilisés

Enjeux :

Accueillir de jeunes ménages et faire rester les jeunes sur le territoire, accompagner le vieillissement de la population, être solidaire et maintenir la qualité des services et des équipements de proximité tout en les adaptant aux évolutions démographiques et sociétales, améliorer la relation aux usagers.

Objectifs stratégiques :

- Favoriser l'autonomie et les prises d'initiative des jeunes
 - Mettre en œuvre la Convention Globale Territoriale et développer les actions en faveur de la jeunesse
- Accompagner les habitants dans leurs relations avec leur environnement social et culturel
 - Garantir une cohérence territoriale en matière d'habitat et de cadre de vie
 - Mettre en œuvre le programme local de l'habitat
 - Mettre en œuvre la convention « action cœur de ville » de Saintes
 - Mettre en œuvre le contrat de ville
 - Renouveler le dialogue en favorisant la concertation, l'écoute et la médiation
- Renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil des publics

- Construire des équipements adaptés aux pratiques
- Élaborer une politique sociale communautaire
- Mettre en place une plus grande proximité des services publics
- Accompagner la réussite éducative
 - Mettre en œuvre la convention d'accompagnement du schéma éducatif
 - Renforcer l'accueil petite enfance, enfance
- Améliorer la politique de santé
 - Mettre en œuvre le Contrat Local de la Santé

3. Orientation 3 : Une agglomération durable

Matrice FFMO

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Climat et l'ensoleillement - Patrimoine naturel et ressource en eau - Site Natura 2000 de la vallée de la Charente - Développement des circuits courts - Information et conseil aux particuliers et porteurs de projets pour les énergies - Démarches de Transports solidaires et de développement du co-voiturage - Agriculture céréalière et viticole 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire très consommateur d'énergie fossile - Des énergies renouvelables qui peinent à se développer - 84,4% des déplacements domicile - travail en voiture, camion ou fourgonnette en 2017 - Rythme insuffisant de la rénovation énergétique des logements et du secteur tertiaire - Réseau de déchèterie à moderniser et à rénover - Mise aux normes du système épuratoire - Qualité des eaux - Impacts du tourisme fluvial
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation des impacts du changement climatique et des risques (augmentation du prix des matières premières, impact sur la santé, inondations, sécheresse...) - Crise économique, sociale et contraintes financières - Coût des Investissements (intermodalité gare, pistes cyclables...) - Mise aux normes de la collecte des biodéchets - Des pratiques agricoles à modifier - Un vieillissement des exploitants agricoles (reprise/transmission des exploitations) 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation et la valorisation des patrimoines naturels - PCAET - PAT - Se déplacer autrement : éco-mobilité, vélos, transports solidaires, bornes électriques, bus propres... - Rénovation énergétique du secteur tertiaire - Développement des énergies solaires - Changement de comportements (communication et accompagnement) - Développement de l'économie circulaire

Enjeux :

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité, réduire la consommation des énergies fossiles et développer les énergies renouvelables, accompagner les changements de comportement, encourager le réemploi des matériaux et des biens, développer les productions locales pour une consommation locale.

Les objectifs stratégiques :

- Définir une stratégie territoriale pour un développement durable
 - Élaborer un PLUi
 - Établir un plan Climat Air Énergie Territorial
 - Mener une politique foncière visant à intensifier prioritairement le tissu urbain, à finaliser les opérations d'aménagement en cours et plus généralement à mettre en œuvre le principe de sobriété foncière tout en veillant à apporter des réponses adaptés aux besoins.
- Promouvoir le bien être de toutes et tous à tout âge
 - Produire et consommer bon et local
 - Mettre en place des actions de sensibilisation
 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- Accompagner la rénovation énergétique des logements
- Rénover les bâtiments publics
- Établir des modes de consommation et de production durables
 - Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque...)
 - Privilégier les solutions produisant le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement (économie circulaire, recyclage, ressourcerie,,)
 - Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitants
- Avoir une politique de déplacement adaptée
 - Diminuer les déplacements
 - Favoriser les mobilités douces et alternatives à la voiture
 - Mettre en place des transports moins consommateurs d'énergie fossile

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Article 5.1 – Définition des actions et validation

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en annexe du présent contrat.

Pour les exercices 2021 et 2022 et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

Pour les années 2023 à 2026, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat.

Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du

contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 6.1 -l'EPCI signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonation de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

Article 6.6 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

L'Agglomération de Saintes mobilisera ses outils de communication (site web, chaîne Youtube, magazine) et proposera à la presse locale de communiquer sur le CRTE pour informer le plus grand nombre d'habitants du projet de territoire soutenu au travers de la contractualisation. Elle sollicitera les 36 communes de l'agglomération pour relayer les informations sur le CRTE sur leur site web ou dans leur magazine. Elle informera régulièrement les habitants de la mise en œuvre du CRTE au moins une fois par an.

Elle sollicitera le conseil de développement de l'agglomération de Saintes pour émettre des avis et contributions sur les documents prospectifs et programmatiques en cours d'élaboration ou de révision, inscrits dans le CRTE. Composé de membres bénévoles du territoire, il est proposé que le conseil de développement participe au comité de pilotage du CRTE. Dans le même esprit et selon la nature des opérations, l'agglomération de Saintes s'appuiera sur les instances de démocratie participatives mises en place sur le territoire et notamment sur le conseil citoyen du quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue à Saintes.

L'agglomération mettra en place les concertations et/ou débats publics et/ou enquêtes publiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement en application des dispositifs réglementaires en vigueur.

L'agglomération, pour certaines actions, organisera des consultations ouvertes et publiques pour mieux appréhender les pratiques des habitants, leurs vécus.. Il sera fait usage du numérique qui offre d'importantes possibilités dans le domaine du développement de la participation citoyenne.

L'agglomération de Saintes mobilise déjà les acteurs du territoire, les entreprises pour développer les filières économiques clés du territoire, les services de la santé et les mettre en réseau. Elle poursuivra et renforcera ce travail de concertation et de mobilisation.

Elle veillera à informer régulièrement les principaux acteurs du territoire du projet porté au travers du CRTE et de sa mise en œuvre.

Article 6.8 - Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Article 7.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé des signataires du présent contrat. Il comprend notamment 4 représentants de la CDA de Saintes, les maires de Saintes, Chaniers, Burie et Corme-Royal, des représentants des services de l'État, deux représentants du conseil départemental de la Charente-Maritime. Seront associés en tant que de besoin les organismes et personnes qualifiées aux travaux du comité de pilotage.

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Les membres du comité technique seront associés aux travaux du comité de pilotage.

Article 7.2 - Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi du suivi du CRTE. A ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...).

Il assure également le suivi financier du CRTE.

Enfin, il rendra compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, du Conseil départemental.

Il est composé :

- du Secrétaire général de la Sous-préfecture de Saintes
- d'un représentant des services de la Préfecture de Charente-Maritime
- d'un représentant de la DDTM
- d'un représentant de l'ADEME
- d'un représentant de Pôle Emploi
-
- du directeur de cabinet du président de la CDA de Saintes
- du directeur général des services de la CDA de Saintes
- du directeur général des services de la ville de Saintes
- du directeur de la CDA en charge de l'animation du contrat
- d'un représentant des services du département de la Charente-Maritime

Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Article 8.1 – Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8.2 – Indicateurs et résultats attendus

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et des politiques de protection de la biodiversité.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

❖ Orientation n°1 : une agglomération attractive et innovante

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de Chômage (zone d'emploi)	FREETS		
Solde migratoire de la population	INSEE		
Nombre d'emplois	INSEE		

❖ **Orientation n°2 : une agglomération proche et solidaire**

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible
Médiane des revenus fiscaux	INSEE		
Nombre de logements sociaux	SEMIS		
Nombre de logements réhabilités (OPAH)	CDA		
Nombre de contributions des instances participatives	CDA		

❖ **Orientation n°3 : une agglomération durable**

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible
Consommation énergétique du territoire	CDA / OPEN DATA		
Production d'énergies électrique renouvelables sur le territoire	CDA / OPEN DATA		
Production de chaleur renouvelable	CDA / OPEN DATA		
Part modale du covoiturage	INSEE		
Quantité des aliments bio dans la restauration collective scolaire	CDA		
Quantité d'aliments en circuits courts scolaire	CDA		
Quantité des dépôts réalisés en déchetterie	CDA		

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif.

Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 3 " Le projet de territoire "
- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.

Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Signature

A Saintes, le 13 juillet 2021

Le Préfet de Charente-Maritime	Le Président de la CDA de Saintes